

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
107^{EME} REUNION
21 JANVIER 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR/PS/2(CVII)

COMMUNIQUE SUR LA SITUATION DANS
L'ILE COMORIENNE D'ANJOUAN

**COMMUNIQUE SUR LA SITUATION DANS
L'ILE COMORIENNE D'ANJOUAN**

Le Conseil de paix et de sécurité, en sa 107^{ème} réunion tenue le 21 janvier 2008, a adopté la décision qui suit sur la situation dans l'île comorienne d'Anjouan :

Le Conseil,

Décide de proroger, pour une période additionnelle d'un mois, les mesures imposées à l'encontre des autorités illégales d'Anjouan, telles que stipulées au paragraphe 5 du communiqué PSC/PR/Comm(XCV), adopté lors de sa 95^{ème} réunion tenue le 10 octobre 2007, et prorogées par le communiqué PSC/PR/Comm(CII), adopté lors de sa 102^{ème} réunion tenue le 26 novembre 2007, ainsi que le mandat de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire de l'Union africaine (MAES) aux Comores, en attendant la réunion ministérielle envisagée des pays de la région qui doit réexaminer la situation et soumettre des recommandations sur la voie à suivre.